

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 28 OCTOBRE 2021

Membres : 23

Présents : 18

Votants : 21

Date convocation : 19 octobre 2021

Date affichage : 19 octobre 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt (salle de la cantine), jeudi 28 octobre 2021 à 19 heures, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents excusés : MAUNOURY Stéphane (pouvoir à Franck Robert), LEBRETON Magalie (pouvoir à Florence Bouchard), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani)

Absents : BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur Robert a été nommé secrétaire de séance.

Madame la maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : prix du voyage à Paris

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Campagne vaccinale : pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer il sera possible de faire appel à un infirmier libéral. Un numéro de téléphone est mis à disposition.

Campagne de sensibilisation « ici commence la mer » : le but est d'informer et de sensibiliser les habitants sur les débouchés des eaux pluviales. 300 clous seront installés sur les communes intéressées. Le coût est pris en charge par Caen la Mer. 2 endroits sont envisagés sur Castine : rue Pasteur et 1 rue de la république à côté du passage piéton.

Réseau Twisto : les réclamations sont à transmettre avant le 5 novembre, pour une prise en compte en septembre 2022.

Soirée cabaret : 20 inscrits. La soirée a été maintenue pour permettre aux personnes inscrites de profiter d'une soirée spectacle et pour relancer les activités des intermittents du spectacle

Conseil d'école : 161 élèves. Prévisions pour la rentrée 2022 : 177

Projet Erasmus : du 6 au 11 juin pour les élèves de Castine.

Les créneaux piscine se poursuivent.

150 inscrits en cantine : beaucoup de problèmes de discipline, et des rappels à l'ordre ont été donnés. 50 enfants inscrits en garderie

Téléthon : Madame Moussel arrête l'organisation. Un bénévole est recherché pour permettre la continuité de la journée Téléthon sur la commune.

Suite à des travaux sur la route départementale à Bourguébus, une déviation est mise en place par Tilly la Campagne.

DÉLIBÉRATION MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Compte tenu de l'insuffisance de crédits sur certains comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et pas de voix contre, décide les modifications suivantes :

Virements de crédits au sein de la section d'investissement :

La somme de 20 000 € sera transférée de l'article 23 131 à l'article 21 318.

RÉFECTION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE :

Par délibération en date du 8 juillet 2021, il a été décidé la réalisation d'un audit concernant la chaudière de l'école. Par décision du maire en date du 30 juillet 2021, le cabinet BET Babin a été missionné pour réaliser cet audit.

Suite à la remise du diagnostic, le conseil municipal décide d'entreprendre la réfection du chauffage de l'école. Un appel d'offre sera lancé. La réalisation des travaux pourrait avoir lieu en juillet 2022. Madame la maire est autorisée à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DÉLIBÉRATION PARTICIPATION AU MENAGE LOCATION SALLE DE BOURGUEBUS

Suite à l'incendie de la salle des fêtes de Rocquancourt, le conseil municipal, de Bourguébus en date du 8 décembre dernier, a donné son accord de principe pour mettre à disposition des habitants et associations de Rocquancourt leur salle des fêtes.

Le 14 novembre prochain sera organisé le repas des séniors. Bourguébus prête gratuitement la salle. Il reste à la charge de la commune le ménage d'un coût de 80€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et pas de voix contre, décide de valider la participation au ménage de la salle de Bourguébus. Le règlement du coût du ménage sera effectué par mandat administratif.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens signée entre les communes de Castine-en-Plaine, Le Castelet, et la CAF. Elle concerne le local jeune et l'ACM (accueil collectif de mineurs)

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2021 et doit donc être renouvelée avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF, la commune du Castelet, et la commune de Castine-en-Plaine.

autorise Madame la Maire à signer ladite convention pour une durée de 4 ans.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN CAEN LA MER

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes-membres, de mettre en commun et rationaliser les moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes.

La Communauté urbaine et des communes-membres ont souhaité que la création d'un service commun pour l'Efficacité énergétique des bâtiments publics soit étudiée.

La présente délibération a pour objet de présenter la création d'un Service commun pour l'Efficacité énergétique des bâtiments publics, d'en préciser les règles de fonctionnement et de financement, selon les conditions définies ci-dessous et de proposer l'adhésion de la commune à ce service.

Missions du service.

Le service commun concerné est un service support des autres services existants dans chaque commune

Contribution au fonctionnement du service commun

La Communauté urbaine en qualité de collectivité de rattachement du service commun, est chargée de s'acquitter de l'intégralité des dépenses afférentes au fonctionnement et à l'investissement du service commun.

La contribution au fonctionnement correspond au budget nécessaire pour exercer les missions précitées avec les agents existants à la CU dont l'emploi est dédié aux missions de ce service. Il convient d'ajouter des frais d'encadrement et de fonctionnement divers.

L'adhésion des communes se fait via une convention cadre jointe à la présente délibération. Elle est complétée par une délibération d'engagement de 4 ans précisant tous les éléments nécessaires au calcul de la cotisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service commun pour l'efficacité des bâtiments publics
- Approuve les termes de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération
- Autorise Madame la maire à signer la convention avec la communauté urbaine de Caen la Mer ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR 4 ANS AUX MISSIONS DU SERVICE COMMUN

Par délibération en date du 28 octobre 2021, la commune a souhaité adhérer au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

A partir de 2022 et pour la période d'engagement de 4 ans à venir, la commune demande que le service commun assure les missions mentionnées dans l'annexe à cette délibération qui précise également les bâtiments concernés.

Selon le barème figurant dans la convention d'adhésion au service commun, la cotisation annuelle s'établira à 2300 € par an sur 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'étudier les bâtiments listés en annexe selon les missions qui y sont mentionnées,
- Approuve l'engagement financier sur 4 ans concernant ces bâtiments,
- Autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LANCEMENT DE L'AUDIT PAR LE SERVICE COMMUN DE CAEN LA MER

Dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté Urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de Caen la mer.

Les audits énergétiques ont deux objectifs :

- Déterminer l'ambition énergétique en ayant tous les éléments nécessaires à la prise de décision ;
- Favoriser l'accès à des financements pour les travaux. En effet, les partenaires institutionnels exigent un audit énergétique préalable pour toute participation financière.

Ce marché à bon de commande est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit une période de 4 ans maximum.

Ainsi, dans le cadre des différents projets de la commune, ces études permettront de déterminer le bon choix en termes de performance énergétique et le cas échéant de déposer des demandes de financement.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques.

Au niveau financier, Caen la mer avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge à la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du bureau communautaire de Caen la mer du 20 septembre 2018 ;

Vu le projet de convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques sur le parc bâti public ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Administration Générale et Communication » réunie le 28 janvier 2020 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser des audits énergétiques sur son patrimoine bâti ;

Considérant que la Communauté Urbaine Caen la mer peut, dans le cadre de ses compétences, assurer pour le compte de ses communes membres, la maîtrise d'ouvrage de tels audits ;

Considérant que les audits énergétiques peuvent bénéficier en partie de financements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques.

Autorise Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

PRIX DU VOYAGE A PARIS

La commission animation de Rocquancourt propose le samedi 4 décembre 2021 une journée libre à Paris.

Pour le transport, 2 devis ont été reçus.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société de transport Voyages LE MONNIER pour un montant de 1243 € ttc et de fixer le prix du voyage pour les participants à 23 €. 59 places disponibles. Madame la maire est autorisée à signer le contrat de réservation correspondante.

QUESTIONS DIVERSES

La commune de Troarn a mis en place une aire de co-voiturage avec une place PMR. L'éclairage n'étant pas encore mis en place, il ne leur est pas possible d'ouvrir cet espace. La commune de Rocquancourt dispose sur son aire de covoiturage d'un éclairage solaire. La commune de Troarn a demandé s'il était possible de leur prêter l'éclairage dans l'attente de leur raccordement électrique. Le conseil municipal est contre ce prêt.

Madame Sueur précise que la fête de la Saint Denis n'a pas eu lieu faute de prêtre.

Monsieur Hubert : l'ASL a validé les 10 km de Castine-en-Plaine le 14 mai prochain. Il y aura besoin d'une quarantaine de bénévoles pour encadrer la course.

Déroulement de la journée : Randonnée le matin et après-midi avec les enfants, en fin de journée course de 10 km.

Le Totem de l'entrée de Rocquancourt sera changé début novembre.

Monsieur Antoine fait part de la vitesse excessive rue des jacinthes et du stop de la rue de la fossette qui n'est régulièrement pas marqué par les automobilistes.

Monsieur Degrenne indique que le recrutement de l'agent technique est prolongé car il n'y avait pas assez de candidats intéressants. Il précise que le taux de chômage est en baisse, d'où les difficultés pour recruter.

Monsieur Bodin demande si l'approbation du PPRM depuis août 2021 va engendrer des difficultés pour la construction de la bibliothèque. En effet, il faudra faire une étude technique du sol.

Sandrine Cécire trouve dommage que la fontaine du square ne soit plus allumée. Madame Bouchard indique qu'elle était coupée le week-end pour éviter les nuisances, suite à des plaintes des riverains. Il sera possible de la rallumer en semaine.

Monsieur Hay regrette que la Saint Denis n'ait pas eu lieu, car c'est la fête de la commune et il est important de maintenir ce moment pour les habitants.

Madame Chesnel souhaite savoir où en est sa demande de réfection de la rue Simone Veil. Le dossier a été transmis à Caen la Mer. Elle précise que la route entre le 1 et le 3 la route est particulièrement en mauvaise état. Madame Bouchard rappelle que ces travaux sont gérés avec les droits de tirage.

Madame Chesnel trouve que l'éclairage public du stade de football est très puissant. Madame Bouchard répond qu'il s'agit d'un éclairage à led.

Madame Chesnel que le panneau « commune fibrée » placé à l'entrée de la commune est abusif, dans la mesure où toutes les habitations ne sont pas éligibles. Madame Bouchard rappelle que le déploiement de la fibre est géré par le département et que la commune ne peut intervenir.

Terrain Rue des canadiens : en attente de l'arrêté de la Préfecture.

Madame Vivien demande si des élus souhaitent s'inscrire pour le repas des aînés du 14 novembre prochains. Les inscriptions se terminent demain.

Monsieur Mathon est intervenu auprès d'adolescents qui vidaient la benne à déchets verts en place à côté du city stade d'Hubert-Folie. Il s'agissait de jeunes domiciliés à Iffs. Il revient également sur le problème de la vitesse qui a causé ce jour un accident sur la commune.

L'ouverture des plis de l'appel d'offres concernant la livraison des repas de la cantine se fera le mardi 2 novembre à 18 heures. Monsieur Robert, madame Sueur, Madame Vivien et Madame Bouchard se chargent de l'étude des candidatures.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 14 décembre 2021. La réunion des adjoints le 7 décembre à 20h30.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h10

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.